

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

### **Séance du 5 février 2019 à 19 heures**

### **Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 14 janvier 2019
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

**Nombre de membres titulaires en exercice : 51**

**Sont présents : 36 membres (+ 4 pouvoirs d'absents excusés)**

#### **a) 32 membres titulaires**

Luc ADONETH - Francis ADRIAN - Charles ANDREA (*pouvoir de Francis WEYH*) - Patrick BARBIER - Marcel BAUER (*pouvoir de Jacques MEYER*) - Georges BLANKAERT - Jean-Marc BURRUS - Michèle CLAVER - Patrick DELSART - Anne DESCHAMPS - Denis DIGEL - Paul DROUILLON - Robert ENGEL - Pascal FEIL - André FRANTZ - Catherine GREIGERT - Benoit HEINRICH - Jean-Claude HILBERT - Sylvie HIRTZ - Philippe JAEGI - Martin KLIPFEL - Bruno KUHN - Alain MEYER - Denis PETIT - Frédéric PFLIEGERS-DOERFFER - Jean-Marc RIEBEL (*pouvoir de Roland RENGERT*) - Claude RISCH - Philippe SCHEIBLING (*pouvoir d'Olivier SOLER*) - Bernard SCHMITT - Jean-Louis SIEGRIST - Willy SCHWANDER - Yvette WALSPURGER

#### **b) 4 délégués suppléants avec droit de vote**

Agnès SEEWALD - Emmanuel ESCHRICH - Dominique HERRMANN - Marie-Louise HUMBERT

**Sont absents excusés (15) : (4 ont donné pouvoir à un membre présent)**

Claude ABEL - Denise ADOLF - Suzanne GOETTEMANN - Jean-Pierre HESTIN - Serge JANUS - Alex JEHL - Denise KEMPF - Christophe KNOBLOCH - Jacques MEYER (*pouvoir donné à Marcel BAUER*) - Roland RENGERT (*pouvoir donné à Jean-Marc RIEBEL*) - Marie-Christine SALBER - Sébastien SCHWOERER - Olivier SOHLER (*pouvoir donné à Philippe SCHEIBLING*) - Jean-Claude SPIELMANN - Francis WEYH (*pouvoir donné à Charles ANDRÉA*)

**Sont absents (4) :**

Jean-Pierre PIELA - Gérard BERNARD - Vincent GRISS - Jean-Blaise LOOS

**Assistent également à la séance :**

Un délégué suppléant (sans droit de vote) : Bernard WOLFF

Le président du conseil de développement territorial (sans droit de vote) : Claude ROLLIN

Un représentant de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN (sans droit de vote) : Claude SCHOETTEL

Le personnel du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Sandrine WOLLENBURGER, Mathilde METZ et Jean-Philippe STREBLER.

**Séance du mardi 5 février 2019 à 19 heures - Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT**

**Monsieur Marcel BAUER**, président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence.

Constatant que le quorum était atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte six points, dont quatre ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Arrêt du compte de gestion pour l'exercice budgétaire 2018
3. Adoption du compte administratif pour l'exercice 2018 et affectation des résultats
4. Adoption du budget primitif pour l'exercice budgétaire 2019
5. Convention avec l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)
6. Désignation d'un représentant du PETR au conseil d'administration de la Maison de la Nature de MUTTERSHOLTZ

Le Président  
du PETR



Marcel BAUER

Le Secrétaire  
de séance



Martin KLIPFEL

**Séance du mardi 5 février 2019 à 19 heures  
Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT**

**Délibération n° 2019-I-05 :      **CONVENTION AVEC L'AGENCE D'URBANISME  
ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION  
STRASBOURGEOISE (ADEUS)****

---

Depuis 2008, le syndicat mixte du SCOT de SÉLESTAT et sa région est membre de l'Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération de STRASBOURG, où elle dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale (le président du syndicat mixte du SCOT de SÉLESTAT et sa région étant par ailleurs le représentant des présidents de syndicats mixtes de SCOT bas-rhinois au sein du conseil d'administration de l'ADEUS).

En qualité de membre, le syndicat mixte du SCOT de SÉLESTAT et sa région dispose d'un accès aux ressources de l'ADEUS (bases de données, études...) relatives à de nombreuses thématiques intéressant le SCOT (foncier, habitat, économie, commerce, environnement, etc.) et peut prendre part (élus et techniciens) aux travaux réalisés et animés par l'ADEUS avec ses membres et partenaires.

Par ailleurs, l'ADEUS réalise régulièrement des « *indicateurs de suivi* » pour les périmètres des SCOT bas-rhinois, dans le cadre d'une approche coordonnée « interSCoT ».

L'adhésion annuelle à l'ADEUS, l'accès à ses ressources, et les interventions envisagées au titre de l'InterSCoT représenteraient un montant maximum de 7 000 euros pour l'année 2019 pour le PETR de SÉLESTAT ALSACE CENTRALE.

Par ailleurs, le SCOT de SÉLESTAT et sa région doit faire l'objet d'une analyse des résultats de son application, qui doit permettre, avant le 17 décembre 2019 au plus tard sous peine de caducité du SCOT, au comité syndical du PETR de se prononcer sur le maintien en vigueur du SCOT ou sur sa mise en révision éventuelle. Au titre de son programme de travail partenarial pour 2019, l'ADEUS accompagnera le PETR et animera une démarche participative avec ses communautés membres afin de construire cette analyse des résultats de l'application du SCOT et de préparer la décision que le comité syndical devra prendre avant la fin 2019. L'animation de l'analyse des résultats de l'application du SCOT représenterait une subvention de 45 500 euros qui a été inscrite au budget 2019.

Enfin, selon le souhait des communautés de communes de SÉLESTAT d'une part et du RIED DE MARCKOLSHEIM d'autre part -qui ont adopté leur programme local de l'habitat en 2017-, et en accord avec les communautés de communes du VAL D'ARGENT d'une part (qui dispose également d'un programme local de l'habitat) et de la VALLÉE DE VILLÉ d'autre part (qui finalise l'élaboration de son plan local d'urbanisme), il a semblé intéressant qu'un « *observatoire territorial de l'habitat* » soit mis en place de façon « mutualisée » à l'échelle du PETR ainsi que l'ont envisagé les PLH adoptés afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre de ces différents plans et des actions prévues et mises en œuvre. L'animation de cet observatoire territorial relèverait elle aussi du programme de travail partenarial de l'ADEUS à hauteur d'une subvention de 10 000 euros, inscrite au budget 2019.

Il est proposé que le comité syndical autorise le Président du syndicat mixte à conclure la convention annuelle relative à l'adhésion pour 2019 du PETR à l'ADEUS et aux actions mises en œuvre au titre du programme de travail partenarial de l'agence.

**DÉCISION**

Séance du mardi 5 février 2019 à 19 heures - Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

**Délibération n° 2019-I-05 :**      **CONVENTION AVEC L'AGENCE D'URBANISME ET DE  
DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION STRASBOURGEOISE  
(ADEUS) (suite)**

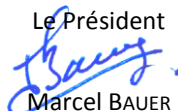
---

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

Sur la proposition du Président,  
après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise le Président à conclure avec l'Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS) une convention relative à son adhésion pour l'année 2019, ainsi qu'aux actions relatives à l'analyse des résultats de l'application du SCoT et à l'observatoire territorial de l'habitat.

Affiché au siège du syndicat mixte le **15 mars 2019**  
Déposé et enregistré en sous-préfecture de SÉLESTAT-ERSTEIN le **15 mars 2019**  
Pour ampliation,

pour extrait conforme,  
Le Président  
  
Marcel BAUER